



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 06/09/2023

Prévention des noyades : le préfet appelle à la vigilance

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont presque la moitié pendant la période estivale. Elles sont la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans.

Depuis le 1^{er} juin 2023, 52 interventions pour accidents de noyades ont été réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en Vendée portant le bilan à **12 personnes décédées** (9 en mer et 3 en plan d'eau), 43 victimes en urgence relative et 7 victimes en urgence absolue.

Le 5 septembre, le SDIS est intervenu à 10 reprises sur les communes des Sables d'Olonne, de Noirmoutier-en-l'Île, Jard-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, Saint-Jean-de-Monts, Brétignolles-sur-Mer et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. En difficulté au large, dessalage d'un kayak, enfants en difficultés en mer...17 personnes ont été prises en charge. En difficulté au large de la Grande Plage, une femme est décédée aux Sables d'Olonne malgré l'intervention de surfeurs et des Affaires Maritimes.

Les conditions actuelles sont propices à de tels accidents. Les fortes chaleurs incitent davantage à la baignade et peuvent être à l'origine de chocs thermiques. Les conditions en mer et la forte fréquentation expliquent en partie cette situation.

C'est pourquoi, le préfet de la Vendée appelle à la plus grande vigilance. A tous les âges et dans tous les lieux, la baignade comporte des risques. Ces noyades sont pourtant pour la plupart évitables.

Pour se baigner en toute sécurité :

- Assurez-vous de votre niveau de natation ainsi que de celui de vos proches (enfants notamment) en apprenant à nager avec un maître-nageur ;
- Choisissez des zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide si vous devez faire face à un danger et à un risque de noyade ;
- Respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et consultez régulièrement les bulletins météo ;
- Respectez les interdictions de baignade ;

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Surveillez vos enfants en permanence. Pour prévenir et limiter les risques de noyade, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau (ou à défaut désigner un adulte responsable de leur surveillance) ;
- Tenez compte de votre forme physique : ne vous baignez pas si vous ressentez un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) ;
- Prévenez un proche avant de vous baigner ;
- Ne vous exposez pas longtemps au soleil ;
- Rentrez dans l'eau progressivement ;
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.

Retrouvez toutes les informations sur les gestes essentiels à adopter pour se baigner et pratiquer une activité nautique en toute sécurité : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon